

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 03 octobre 2020

La séance ouverte à 9h30 et close à 12h30.

Ordre du jour:

- Avancement dossier rénovation thermique de la salle des fêtes
 - * consultation maîtrise d'oeuvre bâtiment
 - * diagnostic avant travaux (amiante, plomb, ...)
- Sécurité incendie, mise aux normes DECI
- Logement communal (citerne incendie, estimation)
- Proposition de devis abattage arbres cimetière (3)
- Proposition de devis de clôture terrain mairie (3)
- Diagnostic réseau éclairage public
- Communication comité des fêtes
- Commémoration 11 novembre
- Noël 2020 (aînés, enfants)
- Assurance groupama
- Contrôle sécurité église, mairie/école
- Portail du cimetière
- Boîte à livres
- Tarif salle des fêtes
- Questions diverses

Présents : Nadine VENDEVILLE, Sylvain DEBERLES, Anne-Sophie LARIVIERE, Agnès PEZZA, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Guillaume COLLIEZ, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents : Vincent PUCHOIS

Représentés : Aurore COUPPE

Délibérations du conseil:

Diagnostic avant travaux salle des fêtes (DE 2020 38)

La séance ouverte, Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée du dossier pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes. Elle détaille la consultation de maîtrise d'oeuvre et présente au conseil 2 devis pour la réalisation obligatoire du diagnostic amiante et plomb avant travaux.

Le premier est celui de l'entreprise Amiante Diagnostic pour un montant HT de 395€, incluant 5 prélèvements (tout prélèvement supplémentaire sera facturé 55€ HT).

Le second est celui de l'entreprise Diammo pour un montant HT de 708.33€ , incluant 7 prélèvements (tout prélèvement supplémentaire sera facturé 80€ HT).

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de l'entreprise Diammo au prix de 708.33 €HT pour le diagnostic amiante et plomb avant travaux (tout prélèvement supplémentaire sera facturé 80 €HT).

Entreprises consultées pour la maîtrise d'oeuvre :

- ECONRJBAT à Carvin
- VERDI à Arras

- MSE Ingénierie à Saint-Pol-sur-Ternoise
- AUBANEL PASCAL à Bailleul Sir Berthoult
- EURL VAQUETTE à Rivière
- ENERCONCEPT à Fampoux
- INGEO à Arras
- ETNAP à Sainte Catherine les Arras

Entretien réseau DECI (DE 2020 39)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le récent contrôle du réseau de défense extérieure contre l'incendie réalisé par Sécurité Incendie Christian Parent, qui a conclu le marché public du groupement de commandes encadré par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois. Elle rappelle que l'entretien de ce réseau est sous la responsabilité du Maire et qu'il est fortement recommandé d'effectuer sa remise aux normes.

Au bilan de ce contrôle, quelques réparations et remises aux normes du réseau sont nécessaires. L'entreprise a présenté un devis, correspondant aux travaux à entreprendre, qui s'élève à 1083.10 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide les travaux d'entretien et de remise aux normes pour un montant de 1083.10 €HT.

Abattage arbre cimetière (DE 2020 40)

Suite à une précédente demande sur l'abattage du frêne du cimetière, Madame le Maire expose au Conseil Municipal les 3 devis qu'elle a reçu :

- Entreprise Zanelli : 1636 € HT avec évacuation du bois et rognage de la souche
- A2P : 1600 € HT avec évacuation du bois et rognage de la souche
- Dhedin Parcs et Jardins : 1800 € HT avec évacuation du bois et rognage de la souche

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le devis de Dhedin Parcs et Jardins à 1800 € HT avec évacuation du bois et rognage de la souche.

Clôture terrain mairie école (DE 2020 41)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de clôturer le terrain acquis dernièrement aux abords de la mairie-école. Elle présente les 3 devis qu'elle a reçu :

- Sarl REMY : 3589 € HT
- Concept Technique Paysage : 1845 € HT
- Dhedin Parcs et Jardins : 1955.10 € HT

Les 3 devis concernent une clôture en panneaux treillis soudé acier galvanisé avec un soubassement en plaque de béton, pour une hauteur totale de 2m.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide le devis de Dhedin Parcs et Jardins à 1955.10 € HT.

Noël des enfants 2020 (DE 2020 42)

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer l'arbre de Noël habituel par des cartes cadeau pour l'ensemble des enfants de Noyellette. En effet, cette année

étant particulière avec la pandémie et les restrictions de rassemblement, il est préférable de ne pas organiser de spectacle ni de goûter.

Elle précise que 27 enfants sont concernés en 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'offrir à chaque enfant âgé de 0 à 12 ans une carte cadeau multi enseignes d'une valeur de 20€, accompagné d'un paquet de chocolats.

Colis des aînés 2020 (DE 2020 45)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune offre aux aînés un colis de fin d'année qui est habituellement distribué en porte à porte. La pandémie exige la mise en place de gestes barrière pour limiter les risques de transmission du virus, il est proposé de faire une carte cadeau à déposer dans les boîtes aux lettres, accompagnée d'une carte précisant les conditions exceptionnelles de distribution.

Elle précise que cette année 43 aînés de 65 ans et plus recevront leur carte cadeau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme le Maire, et propose une carte cadeau multi enseignes d'une valeur individuelle de 25 €. Sur proposition de Mme Lebran, il valide également le fait d'offrir aux familles avec un enfant handicapé (adulte) une carte cadeau de même valeur. 2 familles sont concernées , la famille Gernez et la famille Petit, soit 2 cartes cadeau supplémentaires. Le total des cartes cadeau de 25 € est de 45.

Subvention à Institut pour la Recherche sur le Cancer de Lille (DE 2020 44)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier de l'institut pour la recherche sur le cancer de Lille pour une demande de soutien municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'attribuer la somme de 20 euros à l'institut pour la recherche sur le cancer de Lille.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

Logement communal :

Madame le Maire précise au conseil municipal qu'elle a visité le logement communal de la rue du pont avec le notaire de Beaumetz les loges, qui a estimé la valeur à 100 000 €. Il est convenu de faire venir un second notaire pour avoir une seconde estimation.

Le locataire va être relancé pour la vidange de la fosse septique.

Madame le Maire attend toujours des détails précis sur l'emplacement de la citerne incendie placée sur ce terrain afin de la délimiter avant la vente du terrain. Il faudra également borner l'abri de bus qui se trouve en partie sur le terrain.

Elle précise également qu'avant la vente des diagnostics obligatoires seront à établir.

Eclairage public :

Madame le Maire explique qu'un diagnostic réseau a été fait sur l'éclairage public, le cout total de l'audit est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Nb de PL		46				
Catégorie 1 : Inventaire et Préconisations						
		Total	20% FDE	50% FDE	Total FDE	Reste à charge commune
Inv-A	Relevé de patrimoine	690,00 €	138,00 €	345,00 €	483,00 €	207,00 €
Inv-B	Diagnostic SEVE	460,00 €	92,00 €	230,00 €	322,00 €	138,00 €
	TOTAL	1 150,00 €	230,00 €	575,00 €	805,00 €	345,00 €

Le reste à charge pour la commune est de 345 €.

La visite pour le relevé du patrimoine de l'éclairage public s'est effectuée le 16/07/2020, la remise du plan s'est déroulée le 24/09/2020 et l'audit définitif sera remis le 08/10/2020.

Comité des fêtes :

Comme il avait été demandé lors du dernier conseil municipal de réfléchir à une communication pour inviter les habitants de Noyellette à s'investir dans un comité des fêtes, le conseil municipal a validé la proposition d'Agnès Pezza pour la diffusion dans les boîtes aux lettres, le site internet et la page facebook.

Il a été demandé d'ajouter une date de réponse au 31/12/2020 et un coupon réponse pour faciliter le retour en mairie.

Commémoration du 11 novembre :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a fait distribuer à tous les élèves de Noyellette et dans toutes les boîtes aux lettres, les informations préfectorales concernant le COVID.

Elle précise que les rassemblements sont toujours limités.

Le conseil municipal propose de faire la commémoration du 11 novembre comme pour le 14 juillet, c'est à dire sans vin d'honneur, un simple dépôt de gerbe au monument aux morts avec lecture du discours et un rassemblement respectant les gestes barrières.

Groupama :

Madame le Maire précise qu'elle a reçu le commercial de groupama pour une réévaluation du contrat d'assurance. Ce dernier a été revu à la baisse pour 2020, à 1994 € au lieu de 2073 €.

Contrôle sécurité :

Lors du dernier conseil municipal, il été convenu de mettre en place le contrôle sécurité pour les ERP n'étant pas contrôlés à ce jour. Madame le Maire précise au conseil municipal qu'elle a missionné VERITAS pour contrôler l'église, la mairie, l'école et la salle annexe. Le coût total de ce contrôle s'élève à 792 € TTC pour l'ensemble des bâtiments.

Portail cimetière :

Madame le Maire précise au conseil municipal qu'elle a fait intervenir l'entreprise REMY pour réparer le portail du cimetière. Ce dernier n'était pas maintenu et pivoté dans tous les sens. L'entreprise a donc posé un sabot central et rescellé le portail pour un cout total de 168 € TTC.

Boîte à livres :

Madame le Maire précise qu'elle a reçu un devis de l'entreprise Elan Plast de Tincques pour la création et la pose d'un socle adapté pour la boîte à livres. Celui-ci s'élève à 460 € TTC. Le conseil municipal préfère réfléchir à d'autres solutions de fixation car le socle est plus cher que la boîte elle-même.

Madame le Maire précise également qu'elle a reçu un don de livres neufs de Mmes BERTON et VASSEUR, qu'elle a vivement remercié pour leur dotation.

Tarifs de la salle des fêtes :

Madame PEZZA expose le fait que le tarif de location de la salle des fêtes est identique pour les habitants et les extérieurs. Elle demande de pouvoir y réfléchir puisque la salle est entretenue avec les impôts locaux des habitants.

Il est convenu de revoir les tarifs quand les travaux de rénovation énergétique seront terminés, puisqu'elle n'est actuellement plus louée avec le COVID et en attente de lancement des travaux.

Défibrillateur :

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il serait d'accord pour installer un défibrillateur sur la commune. L'obligation arrivera prochainement pour les communes de l'installer suite au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018.

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise Madame le Maire à faire les devis.

CLECT :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle était présente à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes des Campagnes de l'Artois. Le montant de l'attribution de compensation pour Noyellette s'élève à 13577€ pour 2020. Le montant étant identique à celui de l'année dernière, aucune délibération n'est nécessaire.

Tribunal Administratif :

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle s'est rendue le mercredi 09/09/2020 à l'expertise demandée par le tribunal administratif suite à la requête de Mr et Mme Villala. La commune et son avocat, le département et son assureur, l'expert du tribunal et le plaignant étaient présents. Nous attendons désormais le retour du tribunal.

Fibre :

Madame le Maire précise au conseil municipal que la fibre vient d'être installée en mairie.

Atelier PIVEA :

Madame le Maire présente le catalogue des articles proposés par l'atelier PIVEA qui fait travailler des personnes en situation de handicap. L'entreprise étant située au Havre, le conseil municipal préfère l'emploi d'entreprises locales pour ce types d'articles de papeterie, et refuse de commander les articles de l'atelier PIVEA.

Chemin des 4 vents :

Madame le Maire précise au conseil municipal qu'elle a interpellé un élu de Wanquetin concernant les trous qui se sont formés sur le chemin des 4 vents. Elle lui a demandé d'entreprendre le remblais des trous, ce dernier lui a répondu que la déviation ne fait pas passer les gens par là et que les conducteurs n'ont qu'à prendre une autre route.

Abri de bus école :

Madame PEZZA a relevé le fait que les enfants qui attendent le bus devant l'école sont sous la pluie car il n'y a pas d'abri.

Elle demande de réfléchir à une solution pour les abriter les jours de pluie, comme par exemple un auvent devant la porte de l'école, ...

Fait à Noyellette, le 08/10/2020 N. VENDEVILLE, Maire

Mr DEBERLES Sylvain Mme LARIVIERE Anne-Sophie Mme LEGRAND Alice

Mr COLLIEZ Guillaume Mme COUPPE Aurore Mme LEBRAN Anne-Marie

Mme PEZZA Agnès Mr PUCHOIS Vincent Mme BOLIN Maryline

Mr DOMANIECKI Antoine